

Le 7 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, 7 DÉCEMBRE 2023, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE MADAME CHANTAL SOUCY.

SONT PRÉSENTS: La Mairesse suppléante Chantal Soucy, la Conseillère Lorraine Rochon ainsi que les Conseillers John Abraham, Charles Meunier, Gerald Teske et Roland Barnabé.

ABSENCES MOTIVÉES : Marcel Beaubien

2023-12-176 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST,

PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé;

APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier;

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur la Mairesse suppléante Chantal Soucy; aussi présente, la directrice générale et greffière-trésorière Marie-Agnès Lacoste, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 NOVEMBRE ET DU 14 NOVEMBRE 2023
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS
7. DÉPÔT DES DOCUMENTS
8. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-16 PRÉVOYANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES MODALITÉS DE PAIEMENT, DES COMPENSATIONS ET DE LA TARIFICATION
9. DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2023-16
10. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-012 / Agrandissement de la zone 9-F
11. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS
12. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'ANNÉE 2024

13. DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC-MCGUIRE
14. AUTORISATION DE FORMATION POUR LE CONTREMAITRE
15. LISTE DES COMPTES DE TAXES EN RETARD DE PAIEMENT
16. HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL
17. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES EMPLOIS ÉTÉ CANADA
18. DEMANDE DE DONS
19. MAINTIEN DU STATUT BILINGUE DE LA MUNICIPALITÉ
20. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM POUR L'ANNÉE 2024
21. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE
22. APPUI À LA FQM POUR LE RENOUELEMENT DE LA TECQ 2024-2028
23. MANDAT POUR LA PRÉPARATION COMPTABLE DES POSTES BUDGÉTAIRES EN VUE DE L'AUDIT
24. RÉOLUTION POUR L'ACCEPTATION D'UN DON D'UN LOT SITUÉ AU LAC-AUX-BROCHETS
25. TRANSFERTS DE COMPTES
26. AUTORISATIONS AUPRÈS DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA
27. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 27.1 Travaux publics
 - 27.2 Sécurité publique
 - 27.3 Environnement
 - 27.4 Loisir, culture et communications
28. PÉRIODE DE QUESTIONS
29. VARIA
30. CLOTÛRE DE L'ASSEMBLÉE

2023-12-177 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST,
PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé,

QUE l'ordre du jour tel que déposé est adopté et demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-178 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 NOVEMBRE ET DU 14 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 2 novembre et du 14 novembre 2023;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2023;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 14 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens M. Kane, A. Harvey, D. Fisk et Mackenzie ont posé des questions sur les sujets : usage du français lors des séances du Conseil, pétition pour les containers de l'association du Lac-en-Cœur, la subvention pour le recyclage, le Muldérien.

2023-12-179 – APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière et des dépenses autorisées lors de la séance du conseil du 2 novembre dernier et des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske,

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à payer du mois de novembre d'un montant total de 114 714,76 \$ de chèques (numéro de chèques de 7529 à 7572 et le chèque 7097) et 44 558,64 \$ de salaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

DÉPÔT DES DOCUMENTS

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-16 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Roland Barnabé pour la présentation du projet de règlement no. 2023-16 sur la taxation et la tarification de la taxe foncière 2024.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus celui-ci est disponible au bureau de la greffière-trésorière et sur le site web de la municipalité, pour consultation.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-16

Le règlement 2023-16 prévoit les règles de taxation et de tarification pour l'année 2024, les modalités de paiement des taxes et des compensations.

2023-12-180 – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-012 / Agrandissement de la zone 9-F

ATTENDU QUE le lot 3 299 099 doit être intégré à la zone 9-F ;

ATTENDU QUE le règlement 2023-14 modifiant le règlement de zonage 2017-012 a pour objet d'agrandir ainsi la zone 9-F de la superficie du lot visée ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 5 octobre 2023 de même que le dépôt du premier projet de règlement ;

ATTENDU la présentation du premier projet de règlement lors de la séance publique de consultation tenue le 26 octobre 2023 ;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement le 2 novembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske,

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement 2023-14 modifiant le règlement de zonage 2017-012 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-181 – DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;
APPUYÉ par le conseiller John Abraham;

QUE le conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry adopte le rapport comparatif de l'état de revenus et dépenses en date du 30 septembre 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-182 – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR 2024

ATTENDU QUE par la résolution 2018-12-116 la municipalité a créé un comité pour la bibliothèque qui consiste de 2 membres du conseil ainsi qu'entre 2 et 5 citoyens;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;
APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier,

QUE le comité a adopté par résolution les membres du comité qui sont les suivants;

Lorraine Rochon, présidente et membre du conseil municipal
Marcel Beaubien, membre du conseil municipal
Marie-France Gareau, secrétaire et citoyenne
Sylvie Charette, citoyenne
Michael Kane, citoyen
Shirley Kane, citoyenne
Lynne Bastrash, citoyenne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-183 – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC MACGUIRE

ATTENDU le coût de 1 000 \$ transmis par M. Jolicoeur pour le déneigement d'un tronçon du chemin du Lac-McGuire pour l'hiver 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;
APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier,

QUE le Conseil approuve la dépense pour l'hiver 2023-2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-184 – AUTORISATION DE FORMATION POUR LE CONTREMAITRE

ATTENDU QUE le contremaitre peut être amené à conduire des camions, et à ce titre doit posséder son permis de classe 3;

ATTENDU le coût de Pro-Cam pour la formation du permis de classe 3 de 2 195 \$ + taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske;
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé,

QUE le Conseil approuve le coût de formation pour le permis de classe 3 pour le contremaitre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-185 – LISTE DES COMPTES DE TAXES EN RETARD

ATTENDU les comptes en retard de paiement de taxes au 30 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé;
APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier,

QUE le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes de taxes en retard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-186 - HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske,

QUE le Conseil approuve l'heure des séances régulières du Conseil pour l'année 2024 à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-187 – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES EMPLOIS ÉTÉ CANADA

ATTENDU QUE la subvention pour les emplois été Canada;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé,

QUE le Conseil mandate la Directrice générale à faire une demande au titre du programme Emploi été Canada pour une commis administrative pour 8 semaines en été 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-188 – DEMANDE DE DONS

ATTENDU la demande de la Fondation Laprise;

ATTENDU que l'ensemble des municipalités de la MRC Papineau, ainsi que la MRC Papineau, se joignent afin de soutenir Centraide Outaouais en ces temps difficiles;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé;
APPUYÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE le Conseil approuve un don de 150 \$ à la Fondation Laprise;

QUE le Conseil approuve un don de 200 \$ à Centraide Outaouais au travers de la MRC Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-189 – MAINTIEN DU STATUT BILINGUE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE l'Office québécoise de la langue française nous a transmis en date du 12 décembre 2022, l'avis prévu en vertu de l'article 29.2 de la *Charte de la langue française* à l'effet que la municipalité de Mulgrave-et-Derry ne remplit pas la condition prévue au paragraphe 1^o du deuxième alinéa de l'article 29.1, afin de conserver son statut de municipalité bilingue;

ATTENDU QUE cette condition stipule que plus de la moitié des résidentes et résidents de la municipalité doivent être de langue maternelle anglaise;

ATTENDU QUE selon le recensement de 2021 de Statistique Canada, révèle que 37,0% de nos résidentes et résidents ont déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle;

ATTENDU QUE la *Charte* prévoit également que sa reconnaissance peut toutefois être maintenue si la municipalité adopte annuellement une résolution à cet effet ;

ATTENDU QUE le bilinguisme fait partie intégrante du quotidien de la communauté de Mulgrave-et-Derry;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;
APPUYÉ par le conseiller John Abraham;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry déclare, par la présente, notre droit de conserver notre statut bilingue reconnu en vertu des dispositions de la *Charte*, et ce, maintenant et à l'avenir, tel que garanti lorsque ce droit a été accordé lors de l'adoption de la Charte en 1977 ;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry considère la reconnaissance de notre Municipalité en vertu de la *Charte* comme essentielle au caractère de la Municipalité et comme le témoignage de la présence historique des citoyens francophones et anglophones dans la municipalité ;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry va continuer d'offrir des services à notre population en français et en anglais ;

DE transmettre copie de la présente résolution à l'Office québécoise de la langue française dans les meilleurs délais.

La Mairesse suppléante demande le vote

Pour : John Abraham, Gerald Teske, Lorraine Rochon et Roland Barnabé.

Contre : Charles Meunier.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2023-12-190 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA FQM EN 2024

ATTENDU le coût de l'adhésion 2024 transmis par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de 1 248,31 \$ taxes incluses ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;
APPUYÉ par le conseiller John Abraham,

QUE le Conseil approuve l'adhésion de la municipalité à la FQM en 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-191 – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE

ATTENDU QUE l'entente de service aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix Rouge prend fin ;

ATTENDU QU'en cas de sinistre nécessitant le déclenchement du Plan d'urgence de la municipalité, la Croix Rouge a pour objectif d'apporter les services aux sinistrés selon son analyse des besoins et du matériel d'urgence ;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une cotisation annuelle de 225 \$ et est conclue pour 2 ans avec renouvellement d'un an supplémentaire, soit les années 2024, 2025 et 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske,

QUE le Conseil approuve l'entente avec la Société canadienne de la Croix Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-192 – APPUI À LA FQM POUR LE RENOUELEMENT DE LA TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de comptes, lors de la réalisation de projets, est considérable pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-08-24/05, adoptée lors de la séance du Comité administratif de la FQM, laquelle demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028);
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de comptes, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;

APPUYÉ par le conseiller Charles Meunier,

QUE le Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry appuie la résolution numéro CA-2023-08-24/05 du Comité administratif de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, madame Andrée Laforest, à la vice-première à la ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

QUE la directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-193 – MANDAT POUR LA PRÉPARATION COMPTABLE DES POSTES BUDGÉTAIRES EN VUE DE L'AUDIT

ATTENDU que le mandat donné au cabinet Grant Thornton constitue seulement l'audit final pour l'année 2023 et non la préparation comptable, des postes budgétaires et écritures conformément aux normes comptables municipales ;

ATTENDU l'offre de la firme Dubuc et Ménard pour un coût de 110 \$/heure + taxes , soit un cout budgétaire de 8 000 \$ + taxes ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé,

QUE le Conseil mandate le cabinet Dubuc et Ménard pour effectuer la préparation des postes budgétaires pour l'audit final.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-194 – ACCEPTATION D'UN DON D'UN LOT SITUÉ AU LAC-AUX-BROCHETS

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry a reçu une correspondance de Mme Sheila Achtell en date du 01 novembre 2021, propriétaire du lot situé au Lac-aux-Brochets, dans Mulgrave-et-Derry, qui désire donner sa propriété, constituée du lot #3 298 656, à la municipalité ;

ATTENDU QUE l'activité humaine au Lac-aux-Brochets exerce une pression négative excessive sur la qualité des milieux aquatiques de ce lac ;

ATTENDU QUE sur ce lot, soit le lot #3 298 656, il n'y a présentement aucune activité humaine ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry accepte le don du lot susvisé de Sheila Achtell, à la condition qu'il n'y ait aucun frais pour la municipalité ;

QUE ce lot, #3 298 656, soit réservé comme espace vert naturel afin de contribuer aux efforts de protection de la santé du Lac-aux-Brochets.

QUE le Maire et la Directrice générale soient autorisés à signer tous les documents pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-195 – TRANSFERTS DE COMPTES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE le Conseil approuve le transfert de 500 \$ du compte Épursol au compte Équipement bureau – Administration à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 1 200 \$ du compte Épursol au compte Assurances collectives DG à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 1 250 \$ du compte Épursol au compte Assurances collectives Administration à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 5 000 \$ du compte Épursol au compte Salaires Voirie à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 750 \$ du compte Entretien chemins au compte Assurances collectives Voirie à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 10 000 \$ du compte Épursol au compte Honoraires génie voirie à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 15 000 \$ du compte Entretien des chemins au compte Déneigement à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 11 000 \$ du compte Location outils voirie au compte Achat Bacs déchets à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 2 000 \$ du compte Entretien des chemins au compte Achat Bacs déchets à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 6 000 \$ du compte signalisation au compte Achat bacs recyclage à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 5 500 \$ du compte Entretien des chemins au compte Waste Management à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 600 \$ du compte Entretien des chemins au compte Assurances collectives inspecteur à même le budget de l'année en cours;

QUE le Conseil approuve le transfert de 130 \$ du compte Signalisation au compte Téléphone bibliothèque à même le budget de l'année en cours;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-196 – AUTORISATIONS AUPRÈS DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA

ATTENDU QUE la municipalité transfère ses comptes à la Banque Nationale du Canada (BNC), dont résolution adoptée 2023-09-115;

ATTENDU QU'il convient de recentrer les produits financiers de la municipalité à la BNC;

ATTENDU la marge de crédit existante pour une somme de 300 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins;

ATTENDU les cartes VISA existantes auprès de la Caisse Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;

APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé;

QUE le Conseil approuve l'ouverture d'une marge de crédit auprès de son institution bancaire pour un montant de 300 000 \$;

QUE le Conseil approuve l'ouverture d'une carte de crédit Mastercard pour un montant de 5 000 \$ au nom de la Direction générale;

QUE le Conseil approuve l'ouverture d'une carte de crédit Mastercard pour un montant de 5 000 \$ au nom du Contremaître.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS

27.1 Travaux publics

27.2 Sécurité publique

27.3 Environnement
27.4 Loisir, culture et communications

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens S. Kane, T. Lawrence, L. Burke, D. Fisk, L. Bastrash, A. Harvey et M. Kane posent des questions sur les sujets de la rencontre citoyens et élus du 2 décembre, le règlement 2023-16, le chemin McGuire, les comptes de taxes en retard, la procédure des séances du Conseil.

Une copie du projet de règlement 2023-16 a été transmise aux citoyens présents.

VARIA

2023-12-197 – CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Charles Meunier;
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé;

QUE la séance soit levée à 9H13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Chantal Soucy
Mairesse suppléante



Marie-Agnès Lacoste
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Je, Chantal Soucy, mairesse suppléante de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.